PROCES-VERBAL

Commission Football Entreprise du Sud

Réunion du : Lundi 30 Octobre 2018

Présidence : M. CICCARINI Bernard

Secrétaire : Mme GARDELLA Sandra (CD)

Présent(s) : MM SERPAGGI Philippe (CD) – ARRIGHI Jean Philippe - SCALA Paul – SANTELLI Joseph

Absent(s) :

Excusé :

Assiste :

1. SITUATION DE L'OLYMPIQUE MEZZAVIA :

La Commission rappelle au club de l'OLYMPIQUE MEZZAVIA le Procès-Verbal de la C.F.E. SUD publié le 18 Septembre 2018 sur le site de la LCF en ces termes :

« La Commission informe les clubs Football Entreprise qu'ils doivent être à jour de leurs licences et de leur solde avant le début de la compétition » ;

Par ces motifs,
La Commission,

- **Suspend le club de l'OLYMPIQUE MEZZAVIA de toutes compétitions jusqu'à décision définitive de la CR Statuts et Règlements**,

- **Demande au club de l'OLYMPIQUE MEZZAVIA de bien vouloir se mettre à jour de toutes leurs obligations avant la trêve hivernale**

- **Le non-respect de ces obligations entraînera un retrait immédiat de leur équipe dans le Championnat R1 Football Entreprise.**